

28 avr 2021 -18:02

Le Comité de concertation donne son feu vert à l'ouverture des terrasses le 8 mai

Cet après-midi, le Comité de concertation a donné par voie électronique son feu vert à l'ouverture des terrasses à partir du samedi 8 mai.

Le Comité de concertation a constaté que les deux conditions d'ouverture posées à l'ouverture des terrasses sont remplies. Le 8 mai, le groupe des plus de 65 ans aura atteint un taux de vaccination de plus de 80 % et la situation dans les unités de soins intensifs est meilleure aujourd'hui qu'il y a deux semaines.

Entrée en vigueur du plan « plein air »

Les autres éléments du plan « plein air » entreront également en vigueur le 8 mai, comme la suppression du couvre-feu. Entre minuit et 5 heures du matin, il sera interdit de se rassembler à plus de trois personnes (sauf s'il s'agit de membres d'un même foyer).

Les événements, les spectacles culturels et les offices religieux pourront se dérouler à l'extérieur et rassembler un maximum de 50 personnes. Les parcs d'attractions, les brocantes et marchés aux puces professionnels seront à nouveau autorisés, ainsi que les activités de plein air organisées réunissant un maximum de 25 personnes.

Cours en présentiel à 100% dans le secondaire

Le Comité de concertation a également entériné la décision des ministres de l'Enseignement de passer à un enseignement en présentiel à 100 % pour les deuxième et troisième degrés de l'enseignement secondaire à partir du 10 mai 2021.

Le Comité de concertation souligne que le maintien des écoles ouvertes reste un objectif essentiel, car il contribue très largement au bien-être mental des jeunes.

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be